



NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL IC/51/FPC/2022

Date : 02/08/2022

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTITULE DE LA MISSION : Consultant(e) National(e) pour la relecture du Code de l'Environnement.

Durée de la mission : 45 jours ouvrables, étalés sur trois mois.

Lieu de la mission : Bangui

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière séparées et distinctes) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : procurement.cf@undp.org

NB : L'offre technique doit être distincte et séparée de l'offre financière, si tel n'est pas le cas votre soumission ne sera pas considérée.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 17 AOUT 2022.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en place d'un cadre juridique pour une bonne gestion de l'environnement, est l'une des préoccupations du Gouvernement de la République Centrafricaine. En 2007, le Gouvernement de la République Centrafricaine avait créé la loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'Environnement. Dans cette loi, les domaines essentiels de l'environnement national à protéger et à préserver contre toutes atteintes et/ou pollutions sont, l'Environnement ressource et l'Environnement cadre de vie. L'environnement ressource, est un ensemble composé de l'eau, de l'air, du sol, du sous-sol et de la diversité biologique ; tandis que l'environnement cadre de vie, est un ensemble où prédomine tout ouvrage physique réalisé par l'homme tels que : les pistes, les routes, les barrages hydrauliques, les usines et entreprises, le patrimoine culturel et architectural ou autres structures bâties ou naturelles qui ont des impacts sur l'environnement.

La loi n° 07.018 du 28 décembre 2007 avait été ainsi, élaboré sur la base de priorités environnementales de l'époque. Après deux décennies, son contenu assez restrictif ne lui permet pas de prendre en compte tous les éléments fondamentaux de la protection de l'environnement, surtout les préoccupations inscrites dans les stratégies et les mécanismes de lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, la prise en compte de la protection de l'environnement par d'autres sectoriels ainsi que la naissance des nouveaux défis émergents liés à l'environnement, l'accroissement des normes et principes internationaux souscrits par la République Centrafricaine, rendent nécessaires une refonte et une actualisation du Code centrafricain de l'environnement. Parmi les éléments qui confortent la nécessité de cette refonte et de cette actualisation, les questions innovantes *et émergentes* mise en place par les instruments juridiques internationaux, des accords multilatéraux de l'environnement (AME) et l'utilisation des nouvelles technologies innovantes sont impératives. Ceci pour renforcer le cadre juridique de lutte contre les changements climatiques en République centrafricaine.

C'est dans ce contexte que le Ministère en Charge de l'Environnement et du Développement Durable, de par sa mission de veiller à la protection, à la préservation de l'environnement et à la promotion de la mise en place des bonnes pratiques

environnementales, entend procéder à la relecture du Code de l'Environnement, avec l'appui du bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République Centrafricaine à travers l'initiative « Promesse Climatique ».

II. OBJECTIFS TACHES ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif principal

L'objectif global de cette mission est de procéder à la relecture du Code de l'Environnement en l'adaptant aux questions innovantes et émergentes soulevées par les instruments juridiques internationaux et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les changements climatiques afin de le rendre pertinent, efficace et efficient.

Objectifs spécifiques

Pour ce faire, de manière spécifique, la mission consiste à :

1. Dresser un état de lieu du cadre juridique de la protection de l'environnement en République Centrafricaine ;
2. Formuler et proposer des nouvelles dispositions relatives aux questions innovantes et émergentes ;
3. Refonder et actualiser le Code de l'environnement de la République Centrafricaine.

Principales tâches du/de la Consultant(e).

1. Identifier les dispositions caduques du Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
2. Identifier les domaines innovants et émergents pertinents à prendre en compte dans la relecture du Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
3. Collecter, traiter et analyser les informations et données sur les cadres politiques, juridiques et institutionnels des domaines innovants et émergents pertinents à prendre en compte dans la relecture du Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
4. Formuler et proposer des nouvelles dispositions à intégrer dans le Code de l'Environnement, notamment des dispositions relatives (i) au mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+), (ii) à la lutte contre la pollution atmosphérique, (iii) à la gestion des déchets, (iv) à la question du genre et changement climatique, (v) à la question de transparence, (vi) à la question de MRV et (vii) à la question de mercure.
5. Animer l'atelier de validation technique et nationale du nouveau code de l'environnement de la République Centrafricaine ;
6. Intégrer les commentaires des Experts et Commissaires dans la version avancée du nouveau code de l'environnement de la République Centrafricaine ;
7. Finaliser la relecture du code de l'environnement pour sa soumission au conseil des ministres.

Résultats attendus du/de la Consultant(e).

La mission du/de la Consultant(e) National(e) permettra d'obtenir les résultats suivants :

1. Un état de lieu du cadre juridique de la protection de l'environnement est dressé ;
2. Des nouvelles dispositions relatives aux thématiques émergentes sont formulées ;
3. Le Code de l'environnement révisé, intègre les nouvelles dispositions relatives aux changements climatiques et autres domaines de l'environnement.

Livrables du/de la Consultant(e).

1. La Note méthodologique comprenant le chronogramme détaillé de la mission ;
2. La première version du Code de l'environnement révisé ;
3. La version validée du Code de l'environnement révisé ;
4. Le rapport général de la mission.

III. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Le/la consultant(e) national(e) exploitera la documentation relative aux différents accords internationaux multilatéraux et conventions internationales sur l'environnement et les changements climatiques ; aux différents lois et autres textes sur l'environnement (Code minier, Code forestier, Code de l'eau etc.) ; aux différents documents politiques et stratégiques des changements climatiques en République Centrafricaine ; aux secteurs vulnérables aux changements climatiques (agriculture, ressources en eau, foresterie, énergie, santé, infrastructure et habitat ...).

Le/la consultant(e) national(e) développera les outils et les techniques de collecte et d'analyse des données auprès des institutions et des acteurs indispensables à la révision du Code de l'environnement.

Le/la consultant(e) national(e) organisera les rencontres et les entretiens avec les acteurs identifiés afin de collecter les informations.

Le/la consultant(e) national(e) procédera au traitement et à l'analyse des données collectées lors des consultations. Il/Elle, produira le nouveau Code de l'environnement qui sera soumis au conseil des ministres pour adoption.

Par ailleurs, le/la consultant(e) national(e) mènera les travaux sous la supervision directe du Directeur Général de l'Environnement, avec l'assistance de la Chargée de Programme Environnement et Développement Durable au PNUD RCA, du Coordonnateur National de la phase deux de la Promesse Climatique et du Point Focal National de la phase deux de la Promesse Climatique au Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Bureau pays du PNUD en République Centrafricaine, les cadres de la section Environnement du PNUD et la direction juridique du Ministère en charge de l'environnement, apporteront l'appui technique requis dans le cadre de cette mission.

IV. COMPETENCES

Corporatif :

- ✓ Démontrer l'intégrité et incarner les valeurs et les normes d'éthiques des Nations Unies ;
- ✓ Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- ✓ Avoir une sensibilité et une capacité à travailler dans les milieux multiculturels indépendamment du sexe, de la religion, la race, de la nationalité ou de l'âge ;
- ✓ Traiter toutes les personnes de façon équitable sans favoritisme.

Technique :

- ✓ Exécuter de façon efficace et efficiente les activités visant l'atteinte du résultat escompté ;
- ✓ Être capable d'exécuter plusieurs tâches en même temps et de travailler sous pression et sans préavis ;
- ✓ Être familier aux programmes, documents de politique et stratégie nationale sur les changements climatique et l'environnement ;
- ✓ Avoir des connaissances et/ou expertise sur le système des Nations Unis, le PNUD et l'initiative « Promesse Climatique Promise » ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des politiques nationales, des accords multilatéraux et autres conventions internationales en matière de l'environnement et des changements climatiques ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des lois et textes juridiques régissant la gestion et la protection de l'environnement en République Centrafricaine ;
- ✓ Avoir des connaissances sur les mécanismes et les stratégies de lutte contre les changements climatique en République Centrafricaine ;
- ✓ Avoir de l'expertise dans l'élaboration et ou la révision des textes juridiques ;
- ✓ Avoir une forte capacité d'écoute ;
- ✓ Avoir une capacité à gérer le temps et à respecter les délais ;
- ✓ Disposer d'excellentes capacités rédactionnelles et de production des documents de qualité ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- ✓ Démontrer de bonnes aptitudes en communication écrite et orale ;
- ✓ Avoir une parfaite maîtrise du français à l'orale comme à l'écrit.

Communication : excellentes compétences rédactionnelles et de communication orale.

Professionalisme :

- ✓ Aptitude démontrée dans la réflexion analytique ;
- ✓ Excellentes capacités d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- ✓ Capacité de travailler de façon autonome, planifiée, hiérarchisée et de livrer les tâches dans les délais impartis ;
- ✓ Capacité à travailler avec l'administration publique, le secteur privé et les acteurs de la société civile ;
- ✓ Flexibilité à voyager pour le travail à court préavis.

Travail en équipe :

- ✓ Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- ✓ Capacité à travailler sous pression ;
- ✓ Capacité à travailler dans un environnement multiculturel.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Éducation/Formation:

- ✓ Une Licence, Maîtrise ou Master en droit de l'environnement, en droit public ou privé, ou d'autres domaines connexes.

Expériences professionnelles:

- ✓ Avoir une expérience pertinente dans l'élaboration et ou la révision des textes juridiques ;

- ✓ Avoir une expérience dans l'élaboration et ou la révision des textes juridiques relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement ;
- ✓ Avoir une connaissance des mécanismes et stratégies de lutte contre les changements climatiques en République Centrafricaine ;
- ✓ Avoir une connaissance des AME ainsi que des dernières décisions de l'AMCEN ;
- ✓ Avoir une expérience dans l'animation des ateliers relatifs à la consultation et à la restitution des résultats d'une étude ;
- ✓ Avoir une bonne capacité analytique et rédactionnelle ;
- ✓ Avoir une expérience dans l'organisation des grandes réunions multidisciplinaires.

Langue : La langue de travail sera le français. Tous les documents produits seront en français.

Informatique : maîtrise des logiciels sous Office (Word, Excel, Power Point, etc.)

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Une proposition technique incluant :

- ✓ Une lettre de motivation adressée au Représentant Résident du PNUD en RCA ;
- ✓ Un formulaire P11 tenant lieu de CV, dûment rempli et signé y compris les trois références ;
- ✓ Une présentation détaillée de l'approche méthodologique comprenant entre autres : (1) la compréhension des Termes de Référence/mandat (2) l'organisation pratique et le planning détaillé de la mission.

Une offre financière incluant : les honoraires du consultant, précisant, sur la base de l'approche forfaitaire, le montant des honoraires, le nombre de jours de travail prévus. Le taux journalier doit inclure tous les frais induits¹

PS : Le niveau d'effort prévu est de 30 hommes/jours au maximum étalé sur une durée ne pouvant excéder 45 jours calendaires.

VII. CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
Éducation/Formation et Compréhension de la mission.	25
Une Licence, Maîtrise ou Master en Droit de l'environnement, en Droit Public ou Privé ou dans d'autres domaines connexes	5
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Licence 02 points ✓ Maîtrise 03 points ✓ Master..... 05 points 	
Approche méthodologique	15
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compréhension de la mission..... 05 points ✓ Clarté de la méthodologie..... 03points ✓ Cohérence de la méthodologie avec les objectifs spécifiques..... 03 points ✓ Pertinence des outils/ techniques d'analyse..... 04 points 	
Chronogramme de la mission	5
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Clarté..... 02 points ✓ Cohérence..... 03 points 	
Expériences pertinentes dans l'élaboration, la révision et ou l'adoption des textes juridiques.	15

¹ Tout - inclus implique que tous les coûts (frais professionnels, les assurances, les communications, les consommables, etc.) qui pourraient être encourus par le consultant sont déjà pris en compte dans le montant final présenté dans la proposition.

Fournir un maximum de trois attestations de travail fait ou autres documents équivalents. Attestation de travail fait 5 points par document. Autres documents équivalents..... 3 points par document.	15
Expérience dans l'élaboration ou la révision des textes juridiques relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement.	60
Fournir un maximum de trois attestations de travail fait ou autres documents équivalents. Attestation de travail fait 20 points par document. Autres documents équivalents..... 15 points par document.	60
Total note technique.	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au postulant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%) applicable pour les prestations intellectuelles plus complexes suivant les exigences des TDRs ;

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30

Éligibilité pour l'évaluation technique

1. Disposer d'une formation initiale (Licence, Maîtrise/Master) en Droit de l'environnement, en Droit Public ou Privé ou dans d'autres domaines connexes ;
2. Avoir soumis un dossier complet :
 - a) Une lettre de motivation (un fichier) ;
 - b) Un formulaire P11 renseigné et signé (un fichier) ;
 - c) Une offre technique comprenant : (i) la compréhension de la mission, (ii) la méthodologie et (iii) le chronogramme de la mission (un fichier) ;
 - d) Une offre financière (un fichier).

Livrables et paiements y afférant et échéances

Livrables	Date de dépôt	Paiement équivalent
Validation de la méthodologie et le chronogramme détaillé de la mission.	Cinq (5) jours ouvrables après la signature du contrat.	10%
Dépôt de la première version du nouveau Code de l'environnement de la République Centrafricaine.	Vingt (20) jours ouvrables après la signature du contrat.	30%
Dépôt de la version finale du nouveau Code de l'environnement de la République Centrafricaine.	Quarante (40) jours ouvrables après la signature du contrat.	30%
Rapport de la mission.	Quarante (40) jours ouvrables après la signature du contrat.	30%

NB/Les derniers rapports sont à soumettre au plus tard 15 jours avant la fin du contrat.

VII Délai et lieu de dépôt de dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en ligne à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org au plus tard le 17 Août 2022. Pour plus d'information, merci de contacter : procurement.cf@undp.org

NB :

Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

